



DP-CMIP21201905

## Modification n° 2 : Des documents d'appel d'offres Services de placement

Date de la modification :

À tous les Proposants :

L'objectif de cette Modification est de répondre aux questions suivantes :

1. Pourriez-vous donner plus de détails sur les exigences et dispositions liées à l'assurance responsabilité générale?

Une politique de responsabilité générale commerciale standard suffira, avec une couverture minimale de 2 000 000 \$.

2. Pourriez-vous confirmer si vous cherchez uniquement des conseillers en placement pour répondre à cette DP?

Oui

3. Un seul gestionnaire d'investissements discrétionnaires serait-il considéré pour cette proposition/relation?

Le MCI recherche un conseiller en placement pour gérer son portefeuille à l'aide de plusieurs gestionnaires d'investissements.

4. Le MCI recherche-t-il un conseiller en placement local (c.-à-d. dans la province de la Nouvelle-Écosse)?

Le MCI a besoin de rencontres en personnes dans ses bureaux à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Le MCI a demandé que les proposants fournissent des estimations du nombre de réunions nécessaires, et la Section 5.4 exige que les proposants incluent toute dépense à rembourser dans leurs frais de gestion. Cela pourrait inclure les frais de déplacement.

5. Qui conseille le MCI en ce moment?

Scotia McLeod

6. Qui est le gestionnaire d'investissements actuel du MCI?

La conseillère en placement du MCI emploie plusieurs gestionnaires pour les divers fonds du portefeuille.

7. En ce qui concerne les références institutionnelles, à la Section 5.8, un candidat potentiel serait-il disqualifié s'il n'a qu'une seule personne-ressource locale comme référence?

À la Section 4.1, le tableau d'évaluation préliminaire alloue 10 points aux références institutionnelles. Si vous ne fournissez qu'une seule référence, vous ne serez pas disqualifié, mais vous ne recevrez pas tous les points.

8. En ce qui concerne la Section 1.2 Étendue du travail, point 1.2.3., pourriez-vous clarifier si cette demande exige une fonction de comptabilité pour aider à préparer les états financiers, ou tout simplement de l'aide pour discuter des risques concernant le portefeuille d'investissements?

Les normes de comptabilité exigent des divulgations sur les instruments financiers. Pour préparer ces divulgations, nous aurons besoin d'aide, par exemple pour déterminer les niveaux de risque auxquels sont soumis nos investissements, et l'étude des divers risques que nous devons quantifier. Voir la note 16 dans nos états financiers du 31 mars 2018, qui sont inclus dans le rapport annuel 2017-2018. Vous le trouverez sur notre site Web.

9. Y a-t-il un document énonçant les paramètres de risque et l'horizon temporel pour les fonds, de même que les étapes suivantes pour soumettre une proposition à cet effet?

Veuillez utiliser la Politique d'investissement du MCI comme cadre directeur. De plus, veuillez vous reporter aux sections 5.5 et 5.6 de la DP.

**Fin du document**